



## Mon recepisse ne m autorise pas a travailler

Par **rachoud1\_old**, le **15/10/2007** à **21:13**

Bonjour,rnrnJe me suis marié il y a 10 mois avec une francaise. J'ai demandé ma régularisation à la préfecture d'Amiens. Après quelques semaines, j'ai eu un récépissé qui ne m'autorise pas à travailler et, jusqu'à maintenant je ne suis toujours pas autorisé à travailler. A chaque fois je les appelle, ils me disent qu'ils attendent l'avis du préfet.rnrnPouvez-vous, svp, m'informer comment et quand que j'aurais le droit de travailler ?rnrnMerci d'avance.

Par **abdel\_old**, le **16/10/2007** à **18:53**

bonjour, rnc'est tout a fait normal car votre dossier est a l'étude . et dit quil y a une réponse de préfé vous devez recevoir un courie quil vous invite de aller faire une visite médical. et après celle la vous recevez une lettre pour aller chercher votre catre séjour.rnmais ça vous enpache pas de insisté aupré de la préfecture. rnbon courage

Par **rachoud1\_old**, le **17/10/2007** à **16:07**

merci abdel ta reponse m a soulagé j 'ai peur que ca treine longtemps j'spere avoir ma carte de sejour afin de pouvoir travailler car c'dur sans avoir un travail. un avocat m'a dit que la prefecture met un an a deliverer la carte de sejour.rnmerci abdel

Par **BELISSIMA**, le **09/12/2007** à **12:51**

normalement ton récépissé doit comporter la vie priver et familiale pour pouvoir travailler !  
retourne les voir à la préfecture et demande leur !

Par **ismayass**, le **05/04/2008** à **21:25**

moi je suis marié avec une française depuis 20 mois et j'ai toujours pas mon titre de séjour ni le droit de travailler!!!!!!rnalors que je suis entré en France régulièrement avec un visa étudiant et la communauté de vie n'a pas cessé depuis notre mariage et je ne suis pas une menace à l'ordre public. c'est bizarre leur truc à la préfecture, ils veulent plus de couple mixte et ils veulent qu'on prenne nos femmes pour aller vivre dans nos pays d'origine!!! mais ils peuvent pas interdire les mariages car c'est un droit fondamental (heureusement)rnbon courage

Par **BELISSIMA**, le **06/04/2008** à **00:56**

Bjr à tous ,rnJe suis française et je me suis mariée le 24/11/2007 avec mon époux qui est d'origine ivoirienne et en situation irrégulière ! à la suite de notre mariage nous avons déposé le 26/11/2007 le dossier en préfecture afin qu'il obtienne titre de séjour de conjoint français ! le 09/01/2008 la préfecture nous a convoqué et remis un récépissé provisoire de séjour valable deux mois ,( récépissé sans autorisation de travailler ), dans l'attente de son visa long séjour. Après les deux mois écoulés le visa long séjour n'étant pas arrivé, la préfecture lui a remis un deuxième récépissé toujours sans autorisation de travailler valable 1 mois . Le visa est arrivé à la préfecture fin mars et la préfecture , lui a remis un récépissé valable 3 mois avec autorisation de travailler en attendant sa carte de séjour mais il doit au préalable passer contrat d'intégration à l'ANAEM ainsi que payer les timbres fiscaux avant d'obtenir sa carte !rnBonne chance à tous !!!

Par **simpleman**, le **07/04/2008** à **17:44**

bonjournil est résident ou français votre mari...??

Par **BELISSIMA**, le **07/04/2008** à **22:22**

Bonsoir,rnComme je vous l'ai précisé plus haut je suis française et lui est ivoirien !!!!rngrâce à notre mariage ( mariage avec une française ) il a pu régulariser sa situation en tant que conjoint de français puisqu'il était en situation irrégulière avant notre mariage !

Par **sarah0002**, le **22/11/2016** à **15:13**

bonjour, j'ai un récépissé de 6 mois sans autorisation de travailler je souhaiterais faire une

formation pendant la durée de mon séjour en France même non rémunéré a votre avis a qui dois je m adresser et est ce possible et autorise ?

Par **Lg**, le **03/11/2020 à 14:27**

Bonjour, rnJ'ai un ami a déposé une demande de carte de séjours avec contrat de travail et les fiches de paies, la préfecture lui a fourni un récépissé non autorisé à travailler. rnEst-ce que c'est normal ?rn rnMerci d'avance pour la réponse

Par **morobar**, le **03/11/2020 à 15:51**

Bonjour,rnrnOuirnrnVotre ami est en situation irrégulière en France.

Par **Lg**, le **03/11/2020 à 16:27**

Mais il est salarié, et d'après ce site il a le droit ou pas ?rn rnnet je connais un autre cas, avec une promesse d'embauche, il avait un récépissé autorisé à travailler rn rnMerci

Par **Tisuisse**, le **18/03/2021 à 06:43**

Bonjour,rnrnEntre le moment ou votre "ami" est entré en France, sans visa donc de façon irrégulière, et le moment où il a eu un visa mais sans autorisation de travail, les choses ont considérablement changées et les critères de régularisations se sont durcis. En effet, la France donne maintenant la priorité du travail aux français, ils sont 2,5 à 3 millions à être inscrit au chômage et à être indemnisés donc, sauf dans les professions tendues, celles qui manquent de bras, les autorisations aux étrangers, surtout ceux qui sont en situation irrégulière, ne sont plus accordées, que cet étranger soit marié à une française ou non.